



PREMIER MINISTRE



CONCOURS D'ENTREE A L'ECOLE DE 2017

TROISIEME CONCOURS

3ème épreuve d'admissibilité

QUESTION CONTEMPORAINE

(durée : cinq heures – coefficient 4)

Une épreuve consistant en une composition sur une question contemporaine d'ordre général portant sur le rôle des pouvoirs publics et leurs rapports à la société

Cette épreuve de composition porte sur un sujet ayant trait à l'Etat, aux pouvoirs publics et à leurs rapports avec la société. Elle a pour but de mesurer la capacité des candidats à réfléchir sur le sens du service de l'Etat dans la société contemporaine et vise à apprécier l'aptitude de futurs hauts fonctionnaires à appréhender les enjeux et les finalités de l'action publique et du politique dans le gouvernement des sociétés.

Cette composition, qui n'est en aucun cas réductible à une épreuve technique, suppose des connaissances dans les domaines littéraire, philosophique, historique et des sciences humaines et sociales. Au-delà de la vérification des qualités d'argumentation et de rédaction, le candidat doit témoigner de capacités critiques et formuler un point de vue qui lui soit propre.

Le dossier, d'une longueur de dix pages au maximum, comporte trois ou quatre documents visant à permettre au candidat d'élargir sa réflexion. Sa consultation est facultative et il ne saurait donner lieu à synthèse ni limiter l'étendue du sujet.

SUJET

Le « vivre ensemble » : une affaire de l'Etat ?

	Documents joints	Pages
1.	Décret n° 2012-127 du 30 janvier 2012 approuvant la charte des droits et devoirs du citoyen français prévue à l'article 21-24 du code civil	1 et 2
2.	« Quel ciment pour vivre ensemble ? », extraits du rapport de juin 2014 de France Stratégie <i>Quelle France dans 10 ans ?</i>	3 à 5
3.	« Quand la France se réduit au “vivre ensemble” », Vincent Tremolet de Villers (<i>rédacteur en chef des pages Débats/Opinions du Figaro</i>), LeFigaro.fr, 06.02.2015	6
4.	« Poser des limites, c'est la condition même du “vivre-ensemble” », interview de Charles Rojzman, Psychologies.fr, mars 2015	7 et 8

Décret n° 2012-127 du 30 janvier 2012 approuvant la charte des droits et devoirs du citoyen français prévue à l'article 21-24 du code civil

[...]

A N N E X E

CHARTRE DES DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN FRANÇAIS

En application de l'article 21-24 du code civil, la présente charte rappelle les principes et valeurs essentiels de la République et énonce les droits et devoirs du citoyen, résultant de la Constitution ou de la loi.

Principes, valeurs et symboles de la République française

Le peuple français se reconnaît dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 et dans les principes démocratiques hérités de son histoire.

Il respecte les symboles républicains.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est *La Marseillaise*.

La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité ».

La fête nationale est le 14 juillet.

« Marianne » est la représentation symbolique de la République.

La langue de la République est le français.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale dont les principes sont fixés par la Constitution du 4 octobre 1958.

Indivisible : la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants élus et par la voie du référendum. Aucune partie du peuple, ni aucun individu, ne peut s'en attribuer l'exercice.

Laïque : la République assure la liberté de conscience. Elle respecte toutes les croyances. Chacun est libre de croire, de ne pas croire, de changer de religion. La République garantit le libre exercice des cultes mais n'en reconnaît, n'en salarie ni n'en subventionne aucun. L'État et les religions sont séparés.

Démocratique : le principe de la République est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Direct ou indirect, le suffrage est toujours universel, égal et secret. La loi étant l'expression de la volonté générale, tout citoyen doit la respecter. Nul ne peut être contraint à faire ce que la loi n'ordonne pas. Rendue au nom du peuple français, la justice est indépendante. La force publique garantit le respect de la loi et des décisions de justice.

Sociale : la Nation assure à l'individu et à la famille les conditions nécessaires à leur développement.

La République garantit à tous la sécurité des personnes et des biens.

La République participe à l'Union européenne constituée d'Etats qui ont choisi librement d'exercer en commun certaines de leurs compétences.

Les droits et les devoirs du citoyen français

Tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables. Sur le territoire de la République, ces droits sont garantis à chacun et chacun a le devoir de les respecter. A la qualité de citoyen français s'attachent en outre des droits et devoirs particuliers, tels que le droit de participer à l'élection des représentants du peuple et le devoir de concourir à la défense nationale ou de participer aux jurys d'assises.

Liberté

Les êtres humains naissent et demeurent libres et égaux en droits.

La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui.

Le respect dû à la personne interdit toute atteinte à sa dignité. Le corps humain est inviolable.

Nul ne peut être inquiété pour ses opinions pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public. Tout citoyen peut parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas prévus par la loi.

Chacun a droit au respect de sa vie privée.

Nul ne peut être accusé, arrêté ni détenu que dans les cas et dans les formes déterminés par la loi. Chacun est présumé innocent tant qu'il n'a pas été jugé coupable.

Chacun a la liberté de créer une association ou de participer à celles de son choix. Il peut adhérer librement aux partis ou groupements politiques et défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale.

Tout citoyen français âgé de dix-huit ans et jouissant de ses droits civiques est électeur. Chaque citoyen ayant la qualité d'électeur peut faire acte de candidature dans les conditions prévues par la loi. Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique.

Chacun a droit au respect des biens dont il a la propriété.

Egalité

Tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, d'origine, de race ou de religion. La loi est la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse.

L'homme et la femme ont dans tous les domaines les mêmes droits.

La République favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Chacun des conjoints peut librement exercer une profession, percevoir ses revenus et en disposer comme il l'entend après avoir contribué aux charges communes.

Les parents exercent en commun l'autorité parentale. Ils pourvoient à l'éducation des enfants et préparent leur avenir.

L'instruction est obligatoire pour les enfants des deux sexes jusqu'à seize ans. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat.

Les citoyens français étant égaux, ils peuvent accéder à tout emploi public selon leurs capacités.

Fraternité

Tout citoyen français concourt à la défense et à la cohésion de la Nation.

Une personne qui a acquis la qualité de Français peut être déchue de la nationalité française si elle s'est soustraite à ses obligations de défense, ou si elle s'est livrée à des actes contraires aux intérêts fondamentaux de la France.

Chacun a le devoir de contribuer, selon ses capacités financières, aux dépenses de la Nation par le paiement d'impôts et de cotisations sociales.

La Nation garantit à tous la protection de la santé, la sécurité matérielle et le droit à des congés. Toute personne qui, en raison de son âge, de son état physique ou mental, de la situation économique, se trouve dans l'incapacité de travailler a le droit d'obtenir de la collectivité des moyens convenables d'existence.

**« Quel ciment pour vivre ensemble ? », extraits du rapport de juin 2014 de France Stratégie
*Quelle France dans 10 ans ?***

Les Français ne sont plus certains de ce qui les unit et cimente leur communauté de destin.

La société française se vit aujourd'hui comme plus diverse et plus fragmentée qu'elle ne l'a jamais été. Elle a d'elle-même l'image d'une collectivité divisée en une série de segments de moins en moins disposés à la solidarité mutuelle. Interrogés sur la manière dont les différents groupes qui composent le pays cohabiteront dans dix ans, seuls 17 % de nos concitoyens pensent que ceux-ci vivront « ensemble et en bonne entente ». Les autres les voient vivre « ensemble, mais avec des tensions » (37 %), ou bien « séparés, avec ou sans tensions » (45 %).

Il n'est pas sûr que cette représentation corresponde à la réalité : sans même remonter à « l'agrégat inconstitué de peuples désunis » qu'évoquait Mirabeau, force est de constater que, depuis le milieu du XXe siècle, les spécificités régionales se sont estompées, que la coupure entre ville et campagne s'est réduite, et que les modes de vie des différentes classes sociales se sont rapprochés. Les enquêtes sur les valeurs indiquent qu'en dépit de toutes leurs différences et des controverses qui les mobilisent, les Français sont unis autour d'un noyau de valeurs et d'aspirations communes. La perception de l'hétérogénéité est cependant forte.

Aujourd'hui, diversité renvoie immédiatement à origine nationale et évoque bien vite la question religieuse. Nous avons vu au chapitre 2 qu'il ne fallait certainement pas nier l'importance de ces dimensions et des questions qu'elles posent. Pour autant, il faut prendre conscience que les disparités d'origine et de croyances ne sont que deux aspects d'une pluralité des références qui s'est accrue au cours des dernières décennies.

La France des années 1960 s'organisait autour d'un État centralisé et elle était encadrée par des institutions unificatrices comme l'école, l'armée, l'entreprise, l'église, le parti ou le syndicat. Chacune, dans son domaine, produisait des formes d'appartenance. La France d'aujourd'hui est devenue plus complexe. Les citoyens ne s'informent plus tous à la même source et ne se soumettent plus aux mêmes codes, les corps intermédiaires ont perdu beaucoup de leur emprise sur les consciences, les identités sont plus souvent multiples.

La diversité est source de richesse et de créativité. Quinze des vingt-cinq plus grosses entreprises technologiques aux États-Unis ont été fondées ou cofondées par des immigrants de première ou deuxième génération. Ce n'est pas par hasard qu'au sein des pays avancés, les grandes métropoles se distinguent à la fois par la diversité de leur population et leur capacité à produire de l'innovation. Ce n'est pas une coïncidence si les villes où s'invente le futur, comme Londres, New York, San Francisco, Sydney ou Tel Aviv, comptent plus d'un quart de résidents nés à l'étranger. À l'inverse, Tokyo paie aujourd'hui les conséquences de son refus de l'internationalisation. La France est d'ailleurs très loin de figurer parmi les pays comptant le plus d'immigrés ou les plus marqués par la pluralité des croyances.

Cependant, ces évolutions s'accompagnent de phénomènes de désaffiliation de ceux qui vivent l'intégration sociale comme un parcours d'obstacles, et sur des sentiments de relégation, générateurs de profondes frustrations.

Plus les membres d'une société sont culturellement divers, plus celle-ci doit veiller à la clarté des règles communes et à l'équité dans leur mise en œuvre ; plus une société est marquée par l'inégalité, plus les services publics doivent être les garants effectifs de l'égalité d'accès aux biens fondamentaux ; plus elle se vit comme disparate, plus il lui faut produire du lien social ; plus elle est travaillée par des tensions, plus elle doit avoir confiance en ses institutions politiques, en leur aptitude à définir le bien commun et en leur capacité à le faire respecter.

À raison, les Français jugent aujourd'hui que ces exigences ne sont pas satisfaites. Si la République demeure à leurs yeux une référence essentielle, si le vote reste pour eux le meilleur moyen de participer aux décisions, les piliers de notre modèle souffrent d'un désamour inquiétant : un quart seulement des citoyens pensent que l'école diminue les inégalités sociales ; à force de déceptions, beaucoup de jeunes ont perdu confiance dans l'intégration par le travail ; le cumul des mandats, considéré comme un privilège scandaleux, nourrit un ressentiment aigu à l'égard des responsables politiques ; et le recouvrement des responsabilités entre niveaux d'administration est perçu comme source de gabegie. Les administrations publiques sont de grandes machines opaques dont on se sert, et éventuellement où l'on se sert. Au lieu d'une exigence et d'une promesse, la République tend ainsi à devenir une nostalgie.

Ce qui est grave n'est pas que la société soit diverse, c'est que se combinent hétérogénéité et défiance envers les institutions qui organisent la vie commune et construisent l'appartenance à une même nation. Les fondamentaux de la citoyenneté française sont solides et aptes à répondre aux questions actuelles. Il n'y a pas lieu de se torturer sur les principes qui fondent notre collectivité. Ils fournissent aujourd'hui à chacun les repères qu'il lui faut. En revanche, les institutions dans lesquelles ces principes s'incarnent doivent impérieusement être rénovées si l'on veut qu'à nouveau, elles participent effectivement à la construction de notre identité commune.

La première priorité est de revivifier notre démocratie. La fermeture de l'élite politique sur elle-même, la distance entre sa composition sociologique et celle de la population française, le cumul des mandats, le sentiment que les manquements à la loi et à l'éthique ne sont que rarement sanctionnés entretiennent un climat délétère. Il ne suffirait certes pas de restaurer la confiance en nos institutions politiques pour apaiser les tensions qui traversent la société française, mais cela permettrait au moins à la politique d'exercer à nouveau sa fonction de médiation.

La deuxième priorité est de recréer les conditions d'une démocratie de la responsabilité. Nos institutions politiques ne permettent pas au citoyen d'y voir clair dans les attributions des différents échelons territoriaux. Du niveau communal au niveau communautaire se succèdent en effet une série de pouvoirs conjointement écrasants mais individuellement faibles, dont la plupart ne disposent pas des instruments nécessaires pour atteindre les objectifs relevant de leur compétence. Or la démocratie demande que les compétences des pouvoirs soient bornées, mais que chacun d'entre eux, dans son domaine, ait en main les moyens de son action et puisse donc rendre compte de son administration. La France, aujourd'hui, est à l'exact opposé de cet idéal. Enchevêtrement des compétences et limitation des capacités de chacun des acteurs de la décision publique contribuent à ce que la politique soit de moins en moins vue comme la modalité centrale de construction de l'intérêt général, et de plus en plus comme une forme particulière de défense des intérêts catégoriels, sectoriels ou régionaux.

La complexité est tout aussi grande, sinon plus, en matière de partage des rôles entre démocratie politique et démocratie sociale. Dans le recouvrement des responsabilités entre l'État et les partenaires sociaux, ou entre la loi et le contrat, il n'est pas sûr que les deux légitimités se confortent toujours l'une l'autre. Souvent, la confusion des rôles est plutôt facteur de frustration réciproque et d'affaiblissement mutuel. Il en va souvent de même pour ce qui est de la démocratie participative. Introduite pour favoriser l'expression citoyenne et compléter la démocratie représentative, elle peut aussi bien être facteur d'inclusion de la société civile que de relégation de ceux qui n'y trouvent pas leurs repères.

Illisibilité et instabilité affectent aussi les canaux de redistribution fiscale et sociale, si nombreux qu'on ne perçoit plus ni la raison d'être ni la fonction de chacun d'entre eux. La même observation vaut pour l'appareil réglementaire, dont le foisonnement tend à occulter les finalités. Cette complexité empêche aujourd'hui la société française d'être intelligible à elle-même et agit comme une barrière à la citoyenneté.

La troisième priorité est de rendre effective la promesse républicaine d'égalité. Non pas, ici, de revenu ou de fortune, mais d'accès aux biens essentiels que sont le savoir, le logement, l'emploi, la sécurité, la santé. Il ne peut pas y avoir d'attachement partagé à des valeurs et des institutions communes si l'école échoue gravement, et de plus en plus, à remédier aux inégalités d'origine sociale ou nationale, si des discriminations perdurent dans l'accès au logement ou à l'emploi, si la loi ne s'applique pas partout, si la crainte se développe d'un système de santé à plusieurs vitesses.

Le remède à ces maux passe par une action résolue contre les discriminations, mais aussi par une redéfinition de la mission des services publics. Ils étaient hier notre fierté, ils peuvent redevenir le vecteur d'une reconquête de l'égalité. Pour cela, il leur faudra opérer une mutation pour répondre bien davantage à la disparité des situations et des enjeux, et passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. Concrètement, cela nécessitera qu'ils s'organisent en vue, non pas d'assurer une couverture uniforme dans tous les territoires (laquelle n'est d'ailleurs pas effective), mais de garantir à tous les citoyens un égal accès aux biens essentiels. Cela implique que l'éducation nationale, les services de santé et ceux de l'action sociale acceptent de faire varier beaucoup plus leur investissement en effectifs et en moyens matériels en fonction du terrain, et qu'ils différencient bien davantage leurs modalités de travail, voire leur organisation elle-même.

Des principes clairs, une démocratie intelligible, des institutions responsables, l'égalité des citoyens, un État efficace : les ressorts du vivre ensemble relèvent peut-être avant tout des invariants du pacte républicain.

[...]

La crise économique et financière, première menace sur la capacité à bien vivre ensemble en France

« Selon vous, qu'est-ce qui menace le plus aujourd'hui¹ la capacité à bien vivre ensemble en France ? »

Rappels en %

	2014	2013	2012	2011
La crise économique et financière	40	34	47	39
L'accroissement des inégalités sociales	37	38	27	43
Les extrémismes religieux	29	28	27	26
L'individualisme	27	26	25	25
Les extrémismes politiques	17	15	10	12
Le repli communautariste	11	8	8	9
Le fossé entre générations	5	8	6	5
Ne se prononce pas	2	1	2	3

Total supérieur à 100 car deux réponses possibles

¹ Note du jury : en 2014

« Quand la France se réduit au "vivre ensemble" », Vincent Tremolet de Villers (*rédacteur en chef des pages Débats/Opinions du Figaro*), Lefigaro.fr, 06.02.2015

Ceux qui ont entendu François Hollande évoquer les fractures françaises ont eu l'impression, par instants, de ne plus savoir où ils habitaient. Leur pays, qu'ils pensaient naïvement composé de villes, de campagnes, de paysages, de chefs-d'œuvre du patrimoine, de vestiges d'une histoire glorieuse (sait-on jamais ?), n'était plus qu'un immense terrain d'expérience sociologique. Un laboratoire à ciel ouvert peuplé d'individus que l'on « respecte », qu'il ne faut pas « stigmatiser », mais à qui il faut apprendre à « vivre ensemble ». Le Français des villes a confusément compris qu'il devait prendre en compte la difficulté des « quartiers » (lesquels ? le Quartier latin ?) ; celui des champs, qu'il était un « citoyen de la ruralité ». L'hésitant qui balance entre les deux se trouvait sur une ligne floue entre « le périurbain » et la « périruralité ».

« Vivre ensemble », ces deux mots que l'on peut rattacher d'un trait d'union apparaissent de plus en plus comme le paravent de nos impuissances et de nos abandons. La réalité la plus élémentaire - le fait de vivre dans une relative sociabilité avec son environnement immédiat, ses compatriotes - est devenue un idéal inaccessible.

Où commence le « vivre ensemble » ? Le premier espace où l'être humain se trouve contraint de partager son existence avec des personnes qu'il n'a pas choisies, c'est avec ses parents et éventuellement ses frères et sœurs. La famille est donc le premier lieu du « vivre ensemble ». Elle est aussi celui de l'éducation élémentaire. Elle permet aux jeunes générations d'aller puiser à l'expérience des anciens, et aux anciens de retrouver la fraîcheur de l'enfance. Déjà disloquée par le consumérisme, la famille, depuis deux ans et demi, est réduite à une catégorie électorale anachronique que le gouvernement socialiste traite soit avec dureté, soit avec indifférence.

Dès 3 ans, notre animal social entre à l'école pour y recevoir une instruction qui lui apprendra d'où il vient, ce qu'il est et ce que sont les règles de la vie en société. L'autorité, l'honnêteté, le mérite, l'exigence. « Enfant, tu dois aimer la France, parce que la nature l'a faite belle, et parce que son histoire l'a faite grande », disait Ernest Lavisse. Que verrait-il aujourd'hui s'il entrait quelques instants dans l'« espace-classe » ? Des professeurs souvent héroïques qui tentent d'éveiller les esprits d'élèves parfois hostiles. Des couleurs à la place des notes. L'islam, l'Europe féodale, l'Afrique dans un même programme. Les vieilles chronologies à la poubelle, les récits de Montorgueil et les illustrations de Job relégués au rang des antiquités vaguement ridicules. Quant au curé de patronage et à M. Germain, l'instituteur d'Albert Camus, ils seraient tous les deux victimes d'un inspecteur impitoyable de l'Éducation nationale.

Pendant des décennies, le service militaire a permis au jeune adulte certifié ou non d'apprendre à vivre avec ses compatriotes. Sur des motifs comptables, habillés d'efficacité stratégique, il a été suspendu en 1996.

La vie professionnelle, enfin, renforce et perpétue la sociabilité. Une partie grandissante de la population en est aujourd'hui privée.

C'est parce que toutes ces communautés naturelles sont de plus en plus fragiles (quand elles n'ont pas disparu) que chacun cherche ceux qui lui ressemblent le plus. Ils s'installent côte à côte et restaurent, sur une identité de plus en plus réduite, un « nous commun ». Plusieurs essayistes, dont le géographe Christophe Guilluy, ont montré que « les communautés » faisaient de plus en plus ce choix. Le vêtement, la nourriture, l'art de vivre, le plus petit détail renforcent la séparation.

À ce fiasco répond un ordre unique et impérieux : mélangez-vous et entendez-vous !

En 1882, dans son célèbre discours à la Sorbonne, Ernest Renan définissait la Nation comme une « une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis ». De tout cela que reste-t-il ? Deux mots réduits à un slogan qui sonne de plus en plus creux : « vivre ensemble ».

« Poser des limites, c'est la condition même du "vivre ensemble" », interview de Charles Rojzman, Psychologies.fr, mars 2015.

Qu'attendons-nous du couple, de la famille, de la vie en société ? Pour trouver de nouveaux repères, commençons par en discuter, conseille Charles Rojzman, fondateur de la thérapie sociale.

La notion de vivre ensemble est sur toutes les lèvres. Mais chacun ne l'entend pas de la même manière. Décryptage avec un expert de la vie sociale.

Psychologies : Notre rapport aux limites a considérablement évolué depuis 1968. Jusqu'où sommes-nous allés trop loin ?

Charles Rojzman : Il est certain que nos repères varient avec l'environnement social et l'époque dans laquelle nous vivons. Les années 1970 se sont rebellées contre la société corsetée, patriarcale et pleine d'interdits, incarnée entre autres par la figure du général de Gaulle. Aujourd'hui, certains dénoncent une forme de laxisme ou d'excès généralisés qui seraient la cause de tous nos maux. Mais, pour moi, la question n'est pas de savoir quelles limites nous n'aurions pas dû franchir. Elle est de comprendre ce qui nous empêche, dans nos vies, de définir des limites qui nous paraissent justes et adaptées à la réalité.

Ces empêchements ont à voir avec nos peurs, exacerbées par les multiples crises que nous traversons (crises du sens, de l'autorité, du travail, du lien social...), du fait des évolutions économiques, politiques, technologiques et, plus généralement, de la globalisation. Nous sommes de plus en plus déterminés par des réalités lointaines et inquiétantes (le marché, les réseaux sociaux, les foyers terroristes...), nous vivons avec des gens de plus en plus différents, et nous sommes perdus. Nous n'avons pas tous la même idée de ce que « vivre ensemble » veut dire. Par conséquent, nous n'avons pas non plus la même idée des limites à poser, qu'il s'agisse de l'éducation, du couple, des relations professionnelles, de l'immigration, de la tolérance, de la liberté d'expression ...

Dans un tel contexte, certains sont plus perdus que d'autres...

Charles Rojzman : En effet. En fonction de notre propre histoire, soit nous ne savons plus du tout quoi penser et nous ne parvenons plus à nous positionner, soit nous le savons trop et nous nous réfugions dans des positions extrémistes : l'une qui refuse l'idée même de limites dans la lignée soixante-huitarde du « il est interdit d'interdire » (il faudrait élever l'enfant sans contraintes, faire voler en éclats le carcan du couple, travailler sans hiérarchie, tolérer tous les points de vue, supprimer toutes les frontières...); l'autre qui voudrait resserrer les vis partout (revenir à une éducation traditionnelle, remettre les femmes à une place d'épouse et de mère, renforcer l'autorité patriarcale ou religieuse, fermer les frontières nationales ou culturelles...). Ces positions sont idéologiques : elles ne tiennent pas compte de la réalité de ceux avec qui nous vivons ni du monde tel qu'il a évolué. Elles ont à voir – sans que nous en ayons conscience – avec ce qui, dans nos vies, nous a conduits à nous identifier plutôt au camp des opprimés et à nous rebeller contre la société, ou plutôt aux puissants et à réagir à la rébellion en posant de plus en plus d'interdits. Or ces idéologies sont en train de creuser des fractures préoccupantes dans la société. Elles nous poussent à croire que ceux qui ne pensent pas comme nous sont contre nous. Et à nous exclure mutuellement au nom de valeurs antagonistes.

Mais alors, comment faire pour résorber ces fractures et redéfinir des limites qui permettraient de mieux vivre ensemble ?

Charles Rojzman : En parlant non pas des limites mais d'abord de la manière dont nous voulons vivre ensemble. Si, par exemple, avec votre conjoint, vous ne partagez pas la même vision de la vie de couple, vous allez chacun opposer à l'autre des barrières différentes, en fonction de ce que vous considérez comme une atteinte à votre propre liberté ou comme une trahison de votre modèle idéal de couple. Et cela se fera dans la violence. En revanche, si vous parvenez à vous mettre d'accord sur ce que vous voulez accomplir ensemble, à parler de l'importance que vous accordez aux activités communes, de l'espace dont chacun a besoin pour lui-même, de ce que vous attendez de votre sexualité, etc, alors les limites se poseront d'elles-mêmes. Il y aura bien sûr du débat, des frictions, mais celles-ci résulteront d'un consensus.

De la même manière, au lieu d'imposer aux enfants des limites dont ils ne comprennent pas le sens et dont on n'est pas sûr qu'elles soient encore pertinentes, on peut discuter avec eux : comment on conçoit son rôle de parent, comment eux-mêmes le perçoivent, ce que c'est que de protéger, d'éduquer, à quoi sert l'autorité, quelle autonomie on peut laisser à l'enfant, à quel âge... Alors, encore une fois, les limites seront plus facilement assumées par les parents et admises par les enfants.

Dans l'entreprise, c'est plus compliqué, parce qu'il y a des enjeux de rentabilité et de survie qui inquiètent les dirigeants et leur paraissent prioritaires sur le dialogue et l'instauration d'un fonctionnement plus démocratique. Mais il faudrait pouvoir parler collectivement des contraintes avec lesquelles on doit composer, du sens du travail que l'on fait ensemble, de la répartition des rôles, de la pertinence des hiérarchies, de l'existence des idéologies en vigueur qui empêchent de coopérer. Cela suppose des outils, un accompagnement. On n'a pas forcément le temps, les moyens, la culture qui permettraient cela, mais ce n'est pas infaisable.

Comment agir ?

Charles Rojzman : Il me semble qu'il est de notre devoir de ne pas rester passifs devant ce qui se passe. Sinon, on laisse des minorités totalitaires prendre le dessus (enfants tyrans, conjoint pervers, patron autoritaire, groupuscules fascistes...). C'est l'objectif de l'approche que j'ai inventée que d'aider à ces nouvelles formes d'action. Le fait de se positionner, de rechercher le dialogue, de vouloir trouver des solutions ensemble peut renverser des situations et déboucher sur de nouvelles limites. Le travail que fait par exemple Latifa Ibn Ziaten, la mère d'un jeune homme assassiné par Mohamed Merah, en allant de cité en cité pour susciter le débat sur la tolérance, le respect, l'éducation, la laïcité est remarquable. Pour que ce type de démarche débouche sur un réel changement, il doit se faire partout, dans les familles, les écoles, les entreprises, les quartiers. Et pas uniquement entre personnes qui « pensent pareil ».

